



Conseil économique et social

Distr. générale
4 juin 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante-troisième réunion plénière

Genève, 15-17 juin 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adaptation de la statistique officielle aux objectifs de développement durable

Comblant l'écart : Intégrer la mesure du développement durable dans les cadres statistiques existants

Note du Bureau de statistique des Pays-Bas

Rectificatif

Page 10, à la suite du paragraphe 30, insérer le texte suivant :

III. Conclusion

1. La présente note a pour but d'étudier la possibilité d'une convergence entre i) les indicateurs de développement durable proposés, qui sont le produit d'un processus politique et ii) les systèmes de mesure existants, notamment le cadre préconisé par la Conférence des statisticiens européens.

2. Pour ce faire, on a d'abord recensé par thème les différentes propositions de mesure, ce qui a amené à conclure qu'il était manifestement nécessaire d'élargir le système de mesure proposé par la Conférence. Il ressort d'un examen attentif de la liste des indicateurs de développement durable qu'il convient d'ajouter les thèmes de la population (y compris les principales données démographiques), des transports et de la mobilité ainsi que des droits de l'homme (une attention spéciale étant accordée aux droits des femmes) dans le cadre préconisé par la Conférence, afin d'y intégrer des aspects importants du développement durable tels que définis par le groupe de travail ouvert. En revanche, le thème des « loisirs », qui figure dans les Recommandations de la Conférence, peut être supprimé car il ne semble pas vraiment pertinent pour la grande majorité des pays.

3. Suite aux Recommandations de la Conférence, il est possible d'établir une distinction entre deux types d'indicateurs :

a) Les indicateurs de base, qui donnent des informations sur le niveau de bien-être atteint par un pays dans un domaine précis; et



b) Les déterminants de la politique, qui donnent des informations plus détaillées sur un thème et enseignent de quelle manière infléchir les tendances.

4. Grâce à l'établissement de cette distinction, il est possible de réduire largement la longue liste des indicateurs de mesure du développement durable proposés. Avec cette méthode, 30 des indicateurs figurant sur la liste des objectifs de développement durable peuvent être considérés comme des indicateurs de base. Si l'on y ajoute certains indicateurs tirés des Recommandations de la Conférence (pour les thèmes figurant sur la liste des objectifs de développement durable qui ne sont assortis d'aucun indicateur de base), le nombre total d'indicateurs de base s'élève à 51 (les indicateurs précis ont été énumérés dans le chapitre précédent). Il convient de noter que certains des indicateurs proposés dans la liste des objectifs de développement durable sont plus pertinents au plan mondial que ceux retenus dans les Recommandations de la Conférence, car ces derniers ont essentiellement trait aux questions de développement durable des pays à revenu élevé, alors que le programme pour l'après-2015 inclut explicitement les pays en développement. De plus, la liste des indicateurs proposés des objectifs de développement durable est étroitement liée aux résultats des débats du groupe de travail ouvert, qui est un processus important dans le cadre duquel les problèmes relatifs au développement durable, tels qu'ils sont également perçus par les pays en développement, ont été énoncés. À cet égard, le cadre préconisé par la Conférence devrait être considéré comme un travail en cours, auquel les opinions et besoins des pays en développement devront être intégrés, après avoir été formulés avec soin. Il faudrait pour cela travailler en étroite concertation avec ces pays, car c'est le seul moyen de renforcer la convergence des systèmes de mesure pour le développement durable. Le cadre préconisé offre une assise conceptuelle solide pour réaliser cette convergence mondiale, mais il faudra ensuite parvenir à l'adopter et à le développer pour qu'il corresponde à la demande globale d'indicateurs de développement durable comparables au plan mondial.

5. Le tableau 2 indique le nombre d'indicateurs de base pouvant être tirés de la liste des indicateurs proposés de développement durable ainsi que d'indicateurs énumérés dans les Recommandations de la Conférence des statisticiens européens.

Tableau 2

Nombre d'indicateurs de base dans le système proposé (avec le nombre d'indicateurs tirés de la liste des indicateurs proposés de développement durable et des Recommandations de la Conférence des statisticiens européens)

<i>Thème</i>	<i>Indicateurs de développement durable</i>	<i>Conférence des statisticiens européens</i>	<i>Total</i>
1	1	1	2
2	6	4	10
3	2	1	3
4	0	1	3
5	0	1	1
6	3	0	3
7	1	0	1
8	-	0	0
9	1	2	3
10	4	0	4
11	3	2	5
12	1	1	2

<i>Thème</i>	<i>Indicateurs de développement durable</i>	<i>Conférence des statisticiens européens</i>	<i>Total</i>
13	2	1	3
14	1	1	2
15	0	1	1
16	2	1	3
17	3	1	4
18	0	1	1
19	0	1	1
20	0	1	1
Total	30	21	51

Note : Les thèmes de la population, des transports et de la mobilité ainsi que des droits de l'homme pourront être ajoutés à un stade ultérieur.

6. Cette liste d'indicateurs de base peut constituer un bon point de départ pour un système international de mesure du développement durable et des progrès réalisés par les sociétés, notamment en raison du fait que ces indicateurs devraient faire l'objet d'un consensus politique plus important que d'autres types d'indicateurs, politiquement plus sensibles.

7. Le système de mesure peut être élaboré en quatre étapes :

a) Pour les 20 thèmes de la Conférence (51 indicateurs), ainsi que pour les thèmes relatifs à la population, aux transports et à la mobilité ainsi qu'aux droits de l'homme (qui devraient correspondre à 10 indicateurs supplémentaires), il est possible de sélectionner une soixantaine d'indicateurs de base qui sont selon toutes probabilités largement disponibles;

b) Si pour chacun de ces thèmes, les trois déterminants de la politique les plus importants sont sélectionnés, le système de mesure comprendra environ 130 indicateurs;

c) Les indicateurs de l'environnement (en particulier ceux relatifs à l'utilisation de l'énergie et aux émissions) pourraient être largement tirés du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE). La Division de statistique de l'ONU fait valoir que cela renforcerait l'utilité des indicateurs pour l'élaboration des politiques, étant donné que ces indicateurs « s'appuient sur des informations organisées qui favorisent une compréhension détaillée des facteurs de changement ». De plus, la Division de statistique affirme que « la mise en œuvre du SCEE peut optimiser les données dans le processus de production de données, ce qui signifie que les indicateurs sont plus accessibles dans des environnements pauvres en données »;

d) Les indicateurs (de base) actuels de mesure du développement durable peuvent être considérés comme un sous-ensemble d'un système plus vaste, caractérisé par l'architecture décrite plus haut (une distinction étant établie entre indicateurs de base et déterminants de la politique).